



Article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

## La Lettre de l'Association

## Février 2018

### Editorial

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,  
Le Conseil d'Administration de votre association s'est réuni le 29 décembre 2017 pour désigner un nouveau Bureau suite à la démission, pour raisons personnelles, de son ancien Président Jean DESFARGES.

Avant toute chose, qu'il me soit donné ici l'occasion, en notre nom à tous, de le remercier pour tout ce qu'il a effectué depuis tant d'années pour l'Association des Contribuables de la Commune des Portes-en-Ré puis pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.

Le Bureau, nouvellement élu, est ainsi constitué de :

- \* Loïc BAHUET, Président,
- \* Olivier BIDAULT des CHAUMES, Vice-Président,
- \* Michel FRUCHARD, Secrétaire,
- \* Jean-Yves RICHARD, Trésorier.

Si Olivier, Michel et Jean-Yves sont membres des instances dirigeantes de notre association depuis plusieurs années, je n'ai personnellement intégré ces instances qu'à l'occasion de la dernière Assemblée Générale d'Août 2017. Cette lettre est donc l'occasion de me présenter brièvement : je viens d'avoir 50 ans, j'habite à Niort dans les Deux-Sèvres et je possède, avec mes frères, une résidence secondaire, construite par nos parents au milieu des années 1970, sur la commune des Portes-en-Ré dans le secteur de La Patache. Je suis travailleur indépendant et exerce dans le domaine du conseil patrimonial.

Ma famille (mon père d'abord, puis l'indivision constituée entre mes frères et moi depuis son décès) est membre de l'Association des Contribuables de la Commune des Portes-en-Ré puis de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré depuis 1993.

J'aspire, avec l'appui des membres du Bureau et du Conseil d'Administration, à poursuivre l'œuvre initiée en 1992 par les fondateurs, puis développée par les différents bénévoles.

Votre Président : Loïc BAHUET

### Site Internet

Pour mémoire l'adresse du Site Internet de l'association est : <http://adc-nordiledere.com>.

Nous le mettrons à jour le plus régulièrement possible et restons à votre écoute pour des demandes de modifications. Ainsi, par exemple, vous y trouverez dès à présent les comptes-rendus des Conseils Municipaux auxquels nous avons assisté, dans l'attente de la mise en ligne des procès-verbaux définitifs sur les sites Internet des communes.

### Nous contacter

Suite à un changement de numérotation des boîtes postales notre adresse de correspondance est maintenant :

Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré  
Boîte Postale n° 90003  
17880 LES-PORTES-EN-RE

Notre adresse électronique reste inchangée :  
[contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com)

### Cotisation 2017 / 2018 et adhésion

Pour faciliter le travail de notre Trésorier, merci d'avance à tous les retardataires de bien vouloir régler leur cotisation 2017 / 2018.

De plus, pour information, les nouveaux adhérents trouveront sur notre site Internet dans l'encart « Rejoignez-nous » un bulletin d'adhésion vierge à compléter et à nous retourner.

## 2018 dans les Communes et à la Communauté de Communes...

Dans l'attente de l'établissement des Budgets Primitifs (BP) et de leur adoption par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire vous trouverez ci-dessous un bref récapitulatif des principaux projets envisagés ou en cours.

Nous reviendrons plus précisément, dans une prochaine « Lettre de l'Association », lorsque nous aurons eu accès à ces documents administratifs, sur ces projets, leurs coûts, leurs financements... et d'une façon plus générale sur les budgets de fonctionnement et d'investissement adoptés par les communes et la Communauté de Communes.



### Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 28 septembre 2017, a adopté la mise en place de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), à hauteur du montant maximum autorisé, pour une recette attendue de 1 261 720 euros. Cette taxe sera prélevée pour la première fois en 2018.

Les travaux d'endiguement (coût net inscrit au BP 2017 : 11 115 000 euros) resteront à l'ordre du jour de même que la réalisation de logements aidés sur certaines communes et l'extension du réseau de pistes cyclables.

Les travaux de réhabilitation de la salle de spectacle de La Maline à La Couarde-sur-Mer se poursuivront tout au long de l'année (coût net inscrit au BP 2017 : 2 735 000 euros).



### Ars-en-Ré

La convention liant l'Office National des Forêts, propriétaire du terrain, et la Commune pour la gestion du camping de la Combe à l'Eau n'ayant pas été reconduite, ce dernier a quitté le giron municipal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A contrario, le camping ESSI intègre le giron municipal suite à une donation de l'association qui en était propriétaire.

En matière de travaux en 2018 pour la commune d'Ars-en-Ré : certaines rues, l'église, le port, la base nautique et l'école.



### La Couarde-sur-Mer

La Municipalité a instauré la Taxe sur les Logements vacants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les travaux de réhabilitation de La Maline, gérés et financés par la CDC, suivront leur cours de même que ceux du square.

Le monument aux Mort sera quant à lui restauré, en partie grâce à une souscription publique.

### Vos suggestions

Cette lettre et le site Internet de l'Association sont les vôtres, alors faites-nous part de vos suggestions pour les sujets que vous souhaiteriez voir traités et suivis. A titre d'exemples : tableau comparatif de l'endettement des dix communes et de la CDC de l'Ile de Ré, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T. E. O. M.), dossier de fond sur tel ou tel sujet impactant les finances de votre commune...



### Les Portes-en-Ré

Les travaux de voirie du centre-ville, dans le secteur de la rue de Trousse-Chemise, seront achevés pour les vacances d'été 2018.

L'équipe municipale poursuivra l'étude et/ou la réalisation de la rénovation de la Maison Médicale (coût net inscrit au BP 2017 : 708 000 euros), du skate-park (coût net inscrit au BP 2017 : 70 000 euros) et de la Mairie, ainsi que d'une zone de mouillages réglementée, dans le secteur de La Loge.

Les projets d'endiguement, au niveau du Fiers d'Ars, et d'aménagement d'une zone artisanale seront développés sous l'égide de la Communauté de Communes.

Enfin depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le camping municipal de La Prée est passé en Délégation de Service Public et administré par une filiale de la SARL SEASONOVA qui gère déjà une dizaine de campings, principalement en Bretagne et en Normandie.



### Loix-en-Ré

Endiguement et travaux de voirie constitueront le gros des projets de Loix-en-Ré pour 2018.



### Saint-Clément-des-Baleines

Les travaux de voirie de la rue du Phare et du parking du Phare des Baleines (gérés et financés par le Département) seront achevés.

L'appel à candidature, lancé par la Municipalité, pour créer un commerce ouvert toute l'année, dans l'immeuble situé dans le centre du bourg et préempté en 2017, sera, il faut le souhaiter, couronné de succès.

Enfin la possibilité de construire des logements à loyer modéré et une zone artisanale (zone du Moulin Rouge) devraient continuer à préoccuper et occuper l'équipe municipale.

### Notre recherche

Pour mémoire nous recherchons des volontaires pour assister aux Conseils Municipaux d'Ars-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, La Couarde-sur-Mer et Loix-en-Ré (voire Les-Portes-en-Ré) et rédiger, à chaque fois, un compte-rendu.

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître à l'adresse : [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com)